

## Contrat d'engagement AMAP saison 2019 Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

### Conditions générales :

Mickaël Decker, paysan maraîcher sur la commune de Saint Bauzille de Montmel, s'engage à livrer \* pendant 25 semaines sur une période de 7 mois (juin 2019 à dec. 2019) des paniers de produits maraîchers frais, cultivés sans pesticide, sans engrais chimique ni autre produit de synthèse, en respectant les normes établies par le label «agriculture biologique» certifié par l'organisme ECOCERT. Les livraisons commenceront dès la maturité des légumes et les amapiens seront avertis par mail du démarrage de la saison qui s'étalera, au mois près, de juin à décembre 2019.

Chaque amapien s'engage, dès le mois d'Octobre précédant la saison à acheter d'avance une part de récolte correspondant au contenu d'un panier hebdomadaire, à venir le chercher ou à le faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison et à ne pas réclamer au producteur les sommes déjà versées.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie qui, en développant la solidarité entre producteur et consommateur, offre un appui à l'agriculture paysanne locale et donne au consommateur les moyens de manger des produits sains à un prix juste. Elles adhèrent à la charte des AMAP datée de Mars 2014 et notamment à ses 5 principes fondamentaux et à ses 3 engagements de principes.

L'association « Paniers du Pic » à Saint Mathieu de Trévières (34270), en hébergeant cette AMAP au sein de sa structure, apporte l'appui logistique et administratif au maraîcher et à tous les amapiens.

La livraison des paniers a lieu à Saint Mathieu de Trévières, le vendredi entre 18h00 et 19h00. Pour les amapiens que cela arrange, une autre livraison est organisée à Saint Bauzille de Montmel, au jardin de Mickaël, le mardi vers 18h00.

- sauf aléas inhérents à l'activité

(cf: <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>)

### Dénomination des 2 parties :

Ce contrat engage

#### **D'une part, le paysan en AMAP désigné ci-dessous :**

Mickaël DECKER 34 rue des Mazes tél. mobile : 06 77 71 00 84 34 160 MONTAUD  
courriel association : [amap.saint.mathieu@gmail.com](mailto:amap.saint.mathieu@gmail.com)

#### **D'autre part, l'amapien désigné ci-dessous :**

Nom et Prénom

Adresse :

Code postal et Ville

Tél. domicile/ Mobile ou travail :

Courriel

### Conditions de paiement de l'amapien :

1) J'adhère préalablement à l'association « Paniers du Pic » en remplissant le bulletin d'adhésion et je règle ma cotisation (10 euros minimum, à l'ordre de « Paniers du Pic »)

2) Je choisis mon lieu de livraison (cocher la case correspondante) :

- Saint Mathieu de Trévières       Saint Bauzille de Montmel

3) Je choisis ma formule (cocher la case correspondante) :

- Panier entier  
 Demi-panier (je précise ma préférence en rayant la mention inutile :  
1 panier entier une distribution sur deux, ou 1/2 panier à chaque distribution

4)  **Je m'engage pour la saison 2019**

- Pour 1 panier entier, je bénéficierai d'un panier à 25 euros pendant 25 semaines et paierai donc 625 Euros au total - Pour 1 demi-panier, je bénéficierai d'un panier à 12,50 Euros pendant 25 semaines et paierai donc 312.50 Euros au total

Le règlement devra être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques (1 à 10 maximum) fournis dès l'inscription, établis à l'ordre de « Mickaël Decker » et remis avec le contrat signé en 2 exemplaires à l'association « Paniers du Pic », Mairie de St Mathieu de Trévières, 34 270 Saint Mathieu de Trévières. Important : les chèques doivent tous être datés du jour de l'inscription. Le 1er chèque, d'un montant minimum de 50 euros, sera encaissé immédiatement dès réception. Sans instruction spécifique de votre part au dos de chaque chèque, les encaissements suivants se feront mensuellement à partir de septembre 2018 jusqu'à épuisement.

**L'inscription sera effective à réception de ce contrat et de tous les chèques.**

**Fait en 2 exemplaires**

**Date :**

**Signature de l'amapien**

**Signature de Mickael Decker**